



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 3 AVRIL 2026

Convocation du 30 mars 2026 par M. Arthur PALMIERI, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Gérard CHAPELLE, Eliane CHESSA, Caroline DUBOIS, Stéphanie LIS, Anthony MEYSSONNIER, David MONATTE, Arthur PALMIERI, Claudine RICOUX, Jean-Yves ROUX et David SAINTENAC

Etait excusé : M. Philippe RITTER, ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves ROUX

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2026-23 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Vu les circulaires ministérielles des 21 octobre 2001, 18 février 2002, 16 juillet 2002 et 27 janvier 2004 relatives à la désignation d'un correspondant défense pour chaque commune ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 précisant le rôle du correspondant défense ;

Le Maire expose au conseil municipal l'obligation de désigner un correspondant défense de la commune.

Il en rappelle les principales missions :

- informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent "correspondant défense" de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Arthur PALMIERI en tant que correspondant défense de la commune.

Fait et délibéré à Monlet, le 3 avril 2026

la Secrétaire de séance,



Stéphanie LIS

le Maire,



Arthur PALMIERI